

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 306

présenté par

Mme Victory, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	0	0	0	0
Création	-5 000 000	0	-5 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Fonpeps (<i>ligne nouvelle</i>)	+5 000 000	0	+5 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à augmenter le Fonpeps de 5 millions d'euros.

Le FONPEPS géré par le ministère de la Culture était à l'origine un fonds destiné à concourir à développer l'emploi pérenne dans le spectacle. L'enveloppe budgétaire, initialement annoncée pour 90M€ n'a jamais atteint ce montant.

Aujourd'hui, face à la crise que nous traversons, il serait nécessaire de redonner au FONPEPS les moyens de soutenir l'emploi et notamment l'emploi artistique particulièrement fragilisé en raison de la diminution des capacités financières des entreprises pour développer leurs projets artistiques.

Il est indispensable de faire évoluer les critères du FONPEPS pour l'ouvrir à un maximum d'acteurs (notamment les arts visuels), d'étendre la simplification des procédures (remplissage des dossiers, déclaration sur l'honneur...) avec un contrôle a posteriori et de réduire les délais de paiement (manque de trésorerie des structures).

Si le plan de relance est venu augmenter le Fonpeps de 5 millions, il est nécessaire de l'augmenter d'autant dans ce PLFR pour 2020 pour qu'un maximum d'acteur puissent en bénéficier.

Cet amendement crée donc un programme spécial pour augmenter de 5 M€ le Fonpeps.

Contraints par l'exercice budgétaire, cet amendement vient prélever 5 M€ sur les 25 M€ en AE=CP ouverts sur le programme 131 « Création » au titre de nouvelles mesures d'urgence en direction du spectacle vivant.